

La cession de la filiale AKB Privatbank Zürich

BC ARGOVIE. *Le choix du désengagement répond à des objectifs stratégiques.*

La Banque cantonale d'Argovie (Aargauische Kantonalbank, AKB) vend avec effet vendredi sa filiale AKB Privatbank Zürich AG à IHAG Privatbank Zürich AG. Tous les collaborateurs conserveront leur poste, que ce soit à l'AKB Privatbank Zürich même, à IHAG Privatbank ou à la BC d'Argovie à Aarau. La direction sera intégrée dans l'organisation d'IHAG Privatbank, a indiqué vendredi dernier l'institut financier. Le prix de la transaction n'a pas été divulgué. La vente a été effectuée pour des raisons stratégiques. La BC d'Argovie a décidé de se concentrer en première ligne sur son aire économique acquise. AKB Privat-

bank Zürich est fortement présente dans la gestion de fortune dans l'espace européen et dans des marchés semblables à ceux d'IHAG Privatbank, ce qui fait qu'elle suit une stratégie comparable à celle de l'acheteuse. AKB Privatbank, anciennement Austria Creditanstalt (Schweiz) AG, a été rachetée au début 2001 par AKB et a changé de raison sociale à ce moment-là. D'après le rapport de la société, le bénéfice brut d'AKB Privatbank Zürich s'est monté en 2012 à 3,2 millions de francs, soit 15% inférieur à l'année précédente et le bénéfice annuel s'est élevé à 2,1 millions de francs, en baisse de 7,3%. Les fortunes gérées se sont montées à fin 2012 à 1,3 milliard de francs, soit de même niveau que l'année précédente. L'afflux d'argent frais net s'est monté à 60,2 millions de francs. ■

BANQUE PRIVÉE ESPÍRITO SANTO: implantation à Zurich

La Banque Privée Espirito Santo (BPES) aujourd'hui une succursale à Zurich intégrant l'ancienne équipe de la division d'Amérique latine de Hyposwiss Privatbank Zurich, comme communiqué en juin passé. Dans la transaction figuraient les avoirs de la clientèle, mais aussi l'intégration de l'équipe commerciale. L'ouverture de la succursale en Suisse alémanique est une étape de plus dans la stratégie de développement de la BPES, une stratégie initiée en 2010 avec l'ouverture d'une agence à Genève. La présence de la banque en Suisse se trouve donc renforcée, dans l'esprit de croissance maîtrisée qui continue à être le sien.

BDG: Banque Cramer (Norinvest) finalise la reprise

Filiale de Norinvest Holding, la Banque Cramer & Cie (BCC) a finalisé l'acquisition, annoncée en août dernier, de la lausannoise Banque de Dépôts et de Gestion SA (BDG). Cette dernière a été cédée par l'italienne Unione di Banche Italiane (UBI). Norinvest ne précise pas le montant de la transaction. Cette dernière fait partie de la stratégie du group, qui vise à procéder à des acquisitions dans le secteur financier et bancaire. L'opération permet à BCC d'élargir sa base clientèle et de diversifier ses recettes. Elle pourra aussi profiter d'une nouvelle succursale à Lausanne.

BC BÂLE: démission du président Andreas Albrecht

Le président de la Banque cantonale de Bâle (BKB), Andreas Albrecht, tire les conséquences du blâme prononcé par la FINMA à l'encontre de l'établissement bâlois. Il quitte le conseil d'administration de ce dernier et de la Banque Coop, en main de la BKB. Andreas Albrecht se retirera au plus tard d'ici à la fin de l'année, selon la BKB. Cette dernière ne précise pas la date exacte. Le départ de M. Albrecht est motivé par le blâme prononcé contre la BKB par l'Autorité de surveillance des marchés financiers (Finma). L'administrateur Andreas Sturm assurera l'intérim jusqu'à la nomination d'un nouveau président par le Grand Conseil. Afin de garantir son indépendance politique, il quitte le Parlement cantonal ainsi que le Parti Vert libéral dont il est membre. — (ats)

BC ZÜRICH: nominations au top management

Banque cantonale de Zurich (ZKB) annonce la nomination de deux nouveaux cadres supérieurs. Walter Seif reprendra la succession de Karl Haller, qui prend sa retraite, à la tête de l'audit interne à compter de la fin de l'année prochaine. Marco Beutler succèdera à René Hoppeler au poste de responsable des ressources humaines, au plus tard mi-2014. M. Seif est actuellement en fonction auprès de l'unité Private Banking & Wealth Management de Credit Suisse. M. Beutler est en charge du personnel de l'entreprise industrielle Rieter.

AGENDA

LUNDI 2 DÉCEMBRE

Indice des directeurs d'achat PMI novembre

Bobst: journée des analystes, Zurich
New Venturetec: as. g., Zoug

MARDI 3 DÉCEMBRE

Raiffeisen: prévisions économiques 2014,

JEUDI 5 DÉCEMBRE

KOF: Consensus Forecast
Credit Suisse: perspectives de placements 2014, Zurich
OFS: statistiques d'hébergement octobre et saison d'été
OFS: statistique de production, des commandes et des chiffres d'affaires de la construction au T3
Zurich Insurance: journée des investisseurs
Pictet: perspectives pour 2014, Zurich

MERCREDI 4 DÉCEMBRE

17e congrès annuel du marché suisse des télécoms 2013 (y. c. 5.12), Rüslikon
Énergies renouvelables, assemblée annuelle, Zurich
OFS: statistique de la production, des commandes et des chiffres d'affaires de l'industrie au T3

Le report des obligations de diligence des banques

Le Conseil fédéral préfère attendre l'adoption d'une norme internationale qui permettra à la Suisse de conclure des accords correspondants.

Le Conseil fédéral gèle l'introduction d'obligations de diligence pour les banques.

Il préfère miser sur l'échange automatique d'informations et a décidé vendredi d'attendre l'adoption d'une norme internationale qui permettra à la Suisse de conclure des accords correspondants. Selon l'exécutif, un standard international devrait émerger dans un «avenir prévisible». Une extension des obligations de diligence des banques doit être coordonnée avec d'éventuels accords d'échange automatique d'informations. Elle sera appliquée «à titre complémentaire» avec les Etats avec lesquels la Suisse ne conclut pas d'accord d'échange automatique d'informations. Le gouvernement gèle le projet d'Eveline Widmer-Schlumpf sans échéance fixe. Il a chargé le Département des finances de lui transmettre une nouvelle proposition lorsque la Suisse aura conclu des accords d'échange automatique d'information avec ses principaux partenaires ou au moment où il deviendra clair qu'aucun accord de ce type ne peut être conclu dans

un avenir prévisible. Cette approche permet de faire concorder ces obligations avec la mise en oeuvre d'un échange automatique d'informations, justifie l'exécutif. Le Conseil fédéral a aussi tiré les leçons de la consultation.

Découlant de la stratégie de l'argent propre, le projet proposé fin février par le gouvernement avait été très mal accueilli par les banquiers et le camp bourgeois. Les nouvelles obligations auraient augmenté la responsabilité des banquiers dans la lutte contre l'argent non déclaré contre la fraude fiscale.

Le projet misait sur un système d'autorégulation. Les banques n'auraient pas été tenues d'exiger de leurs clients une autodéclaration de conformité avec le fisc,

mais elles auraient dû recourir à une liste d'indices. Un client demandant une discrétion accrue ou des placements exécutés sans motif apparent par l'intermédiaire de structures complexes aurait dû leur mettre la puce à l'oreille. La loi mentionnait aussi des indices de risque moindres. Par exemple si le client autorise l'intermédiaire à communiquer ses données au fisc ou est domicilié dans un pays avec lequel la Suisse a conclu un accord sur l'imposition à la source. Les banques auraient dû examiner les nouveaux comptes ou les nouvelles transactions suspectes sur des comptes existants, mais pas passer tous leurs clients au peigne fin.

Les banquiers avaient réagi en demandant le gel immédiat du pro-

jet, estimant que ces nouvelles exigences deviendraient obsolètes dès le passage à l'échange automatique d'informations. La droite avait également réclamé une pause dans les projets de régulation, ne voyant aucune raison d'imposer les normes les plus dures du monde.

Les cantons n'étaient pas plus convaincus. La conférence des directeurs cantonaux des finances avait estimé que le texte serait inapplicable et regretté que les intermédiaires financiers deviennent des assistants de l'administration fiscale.

Le projet n'avait reçu le soutien que du PBD d'Eveline Widmer-Schlumpf et de la gauche. Cette dernière préconisait même d'aller plus loin. — (ats)

L'organe faitier des banques plaide toujours pour la conformité fiscale

Malgré le gel de l'introduction d'obligations de diligence pour les banques par le Conseil fédéral, «l'objectif stratégique des banques en Suisse reste inchangé» pour l'Association suisse des banquiers (ASB). L'organisation réitère vendredi sa volonté de «conformité fiscale».

Dans un communiqué, l'ASB déclare vouloir à l'avenir «acquiescer et gérer des avoirs conformes fiscalement». Elle présente des recommandations sur la conformité fiscale dans le cadre des opérations transfrontalières en vue «d'empêcher l'acceptation d'avoirs non conformes fiscalement».

L'Association suisse des banquiers «attend de ses membres qu'ils n'acceptent pas d'avoirs dont ils

savent qu'ils ne sont pas conformes fiscalement et seront soustraits au fisc». Ceci, même «lorsque les clients transfrontaliers changent de banque en Suisse».

En outre, si des pays européens permettent à leurs citoyens une régularisation de leur situation, «les banques doivent essayer de convaincre ces derniers de profiter des possibilités offertes pour leur domicile fiscal et choisir avec eux la meilleure solution».

De telles recommandations «constituent une solution transitoire jusqu'à l'entrée en vigueur d'une nouvelle norme internationale sur l'échange d'informations», précise l'ASB. — (ats)

Dilemme de la réglementation dans un contexte bouleversé

GÉRANTS INDÉPENDANTS. *Le rôle économique de la réputation personnelle n'est pas pris en compte.*

PIERRE BESSARD

«La femme la plus crainte de la place financière» en raison du pouvoir de l'autorité qu'elle incarne de «harceler et supprimer les petits acteurs»: Anne Héritier Lachat, présidente du conseil d'administration de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (Finma) ne pouvait pas se targuer d'un a priori de sympathie lors d'un déjeuner du Groupement suisse des conseils en gestion indépendants (GSCGI), où elle intervenait en fin de semaine dernière à Genève. Celle qui rappelle volontiers que le rôle de la Finma n'est pas d'être aimée s'est toutefois défendue de vouloir «tuer une profession» en raison des multiples contraintes réglementaires qui s'abattent sur elle. La liste est pourtant longue, qu'il s'agisse de la gestion offshore, des règles sur les rétrocessions, des leçons de Lehman Brothers pour la vente de produits structurés, de la fiscalité, des exigences de l'Union européenne et du Groupe d'action financière, de la convention de Lugano sur la compétence judiciaire, des délits boursiers ou en-



ANNE HÉRITIER LACHAT. L'autorégulation remise en question.

core de l'entraide administrative et juridique...

Les nouvelles obligations infligées aux banques dépositaires se répercutent forcément sur les gestionnaires. Pour l'avenir, il n'y a pas de décision définitive d'assujettir les gérants indépendants, assure toutefois Anne Héritier Lachat, qui constate néanmoins que ceux-ci jouent un rôle décisif dans les services financiers et qu'une protection adéquate des clients est nécessaire. En tout état de cause, il n'est pas trop tard pour déployer les activités de lobbying auprès du législateur. Dans la future loi sur les services financiers, deux modèles se présentent au choix: l'autorégulation ou l'assujettissement à la surveillance de la

Finma. Anne Héritier Lachat ne veut pas être «une fanatique de l'activité étatique», mais met en évidence les faiblesses et les difficultés de l'autorégulation: si la profession veut s'y tenir, elle devra offrir des garanties; il ne suffira pas d'évoquer les structures existantes dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent. Le label «Finma» pourrait aussi servir d'argument de marketing. (Ce qui n'a bien entendu pas été relevé, c'est le rôle économique de la réputation personnelle et professionnelle, sans laquelle aucun gérant ne pourrait prospérer, indépendamment de la surveillance légale qui pourrait lui être infligée.)

Il ne pourra pas non plus s'agir d'une surveillance alibi, prévient la présidente. Les questions relatives à l'indépendance, à la gestion des conflits d'intérêts et à la reconnaissance internationale (qui va de pair avec l'accès aux marchés), devront être résolues «de manière concrète et complète». Les organismes d'autorégulation devront disposer le cas échéant d'un pouvoir intégral d'autorisation, de surveillance et de sanctions. Cela

implique de répondre efficacement à un certain nombre d'interrogations. Notamment, comment assurer la qualité des réviseurs? Quelles seront les procédures de sanction, tant pour l'organisme d'autorégulation que pour le gestionnaire sanctionné? L'affiliation sera-t-elle obligatoire? «Ce sont des questions qui vont se poser rapidement», observe Anne Héritier Lachat.

Le défi pour les gestionnaires (souvent farouchement) indépendants consisterait à s'organiser au niveau suisse et à montrer les avantages des solutions qu'ils privilégient, à défaut de se faire imposer des choses qui ne leur conviennent pas. Le GSCGI, qui a formulé des règles d'éthique professionnelle, pourrait en être un précurseur. ■

IL NE SUFFIRA PAS D'ÉVOQUER LES STRUCTURES EXISTANTES DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT.